Numéro 2 - Octobre 2009

Au fil de l'eau

Toute l'actualité du Syndicat Mixte du Bassin de l'Evre

Le SMiBE, c'est quoi ?

Syndicat Mixte du Bassin de l'Evre, C'est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe des communes, des communautés de communes et d'agglomération du bassin versant de l'Evre.

Il œuvre pour la restauration et l'entretien des cours d'eau et zones humides.

L'objectif principal est la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Bassin versant de l'Evre en quelques mots :

- Superficie : 573 km²,
- 36 communes concernées,
- 567 km de cours d'eau (Evre et ses affluents),
- Cours d'eau non domaniaux.

Editorial

Le mot du Président

L'eau est une ressource précieuse, indispensable à la vie et source de bien être, nécessaire aux activités. Elle devient parfois rare, comme nous l'avons vérifié cet été sur la région. Elle est alors plus sensible aux pollutions et la biodiversité (faune et flore) s'affaiblit.

Vallée de l'Evre

Chacun d'entre nous a une responsabilité vis-à-vis de la bonne valorisation de l'eau utilisée et de sa qualité.
En parcourant cette plaquette vous irez à la rencontre de témoignages faisant part de pratiques et de comportements intéressants.
Ils sont porteurs de respect en termes d'utilisation et de protection des cours d'eau du territoire.

Le Syndicat a pour vocation d'œuvrer : à l'amélioration de la qualité de l'eau ; à la préservation restauration entretien des cours d'eau et zones humides ; à la sensibilisation des habitants sur le bassin de l'Evre.
A cet effet avec la signature d'un CRE (Contrat Restauration Entretien) le Syndicat de bassin est entré dans une phase active.
Prochainement les premiers travaux d'entretien et de restauration vont commencer.
Au cœur de cette plaquette ils vous sont présentés.

Que vous soyez propriétaires, riverains, ou utilisateurs de l'Evre et de ses affluents ; je ne doute pas du bon accueil que vous ferez à nos sollicitations et aux entreprises intervenantes.

Début 2010 via le site internet du Syndicat vous pourrez suivre les évolutions du programme d'actions que nous engageons pour 5 ans.

Si aujourd'hui notre action est concentrée sur les cours d'eau du bassin de l'Evre, le Syndicat vient de s'engager au côté des Communautés de Communes et d'Agglomération dans une démarche plus globale sur tout le territoire.
Cela se fera dans le cadre d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), outil stratégique dont l'objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages de l'eau.

C'est par vos pratiques citoyennes, ajoutées aux actions entreprises par votre Syndicat et le projet collectif à élaborer ensemble au sein du SAGE, que nous pouvons espérer gagner le challenge de l'amélioration de la qualité des eaux sur notre bassin.

Jean Claude MORINIERE,
Président du SMiBE

Au fil de l'eau
Toute l'actualité du Syndicat Mixte du Bassin de l'Evre

Signature d'un Contrat

Restauration Entretien

Le 28 mai 2009, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Evre a signé un Contrat Restauration Entretien (CRE) avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Général du Maine et Loire.

De gauche à droite : M. CHEVALIER Roger (Conseil Général 49, Vice-Président)
M. MORINIERE Jean Claude (SMiBE, Président),
M. RIGUIDEL Philippe (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Directeur de Délégation).

Ce contrat se traduit par **un programme de travaux sur 5 ans**, dont le montant global est estimé à 1,3 millions d'euros.
Les principales actions seront :
la restauration et l'entretien de la végétation des berges, les plantations d'arbres, la lutte contre les espèces végétales invasives, la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs, la diversification d'habitats aquatiques, la mise en place d'une charte de gestion des ouvrages, l'effacement de certains petits ouvrages, l'entretien de zones humides, l'aménagement de frayères, l'édition de plaquettes de communication et la création d'un site internet.
Afin d'entreprendre ces travaux, le SMiBE est aidé, en moyenne à 80 %, par différents financeurs (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général du Maine et Loire, Conseil Régional des Pays de la Loire ou encore Fédération de Pêche du Maine et Loire).

DIG

Déclaration d'Intérêt Général

Dans le but de légitimer l'action du syndicat et obtenir une protection juridique, **le Syndicat Mixte du Bassin de l'Evre a formulé une demande auprès du Préfet de Maine et Loire concernant l'obtention d'un arrêté préalable à la DIG.**
Pour cela, une enquête publique a été réalisée dans 35 communes du bassin versant de l'Evre du 26 janvier au 27 février 2009. Au cours de cette enquête, l'ensemble du programme d'actions du Contrat Restauration Entretien (CRE) a été présenté dans un document papier (description des travaux, cartes de localisation...).
Les commissaires enquêteurs, désignés pour cette enquête, ont donc recueilli les observations, remarques et suggestions des personnes présentes lors des différentes permanences.
Après avoir pris connaissance du dossier et s'être rendu sur le terrain, un avis favorable a été donné par la commission d'enquête. Les travaux du CRE sont donc déclarés d'Intérêt Général par arrêté préfectoral du 26 mai 2009.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

(SAGE) Evre et Thau

En application de la directive cadre sur l'eau de 2000 (DCE) les états membres doivent atteindre le bon état écologique et chimique des eaux d'ici 2015. Le Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne devrait être approuvé dans le second semestre de 2009, il fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour répondre à la DCE.
Pour appliquer ces grandes orientations, le SDAGE s'appuie sur des dispositifs locaux à l'échelle des bassins versants : les Schémas d'Aménagement et Gestion des Eaux.
Le SAGE demeure un outil stratégique de planification à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (le bassin versant), dont l'objectif principal est **la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages.**
La phase d'élaboration d'un SAGE est un moment privilégié de discussion entre les acteurs de l'eau et de résolution des conflits. Elle permet un partage des données et des connaissances existantes sur le périmètre du SAGE avec l'ensemble des acteurs. Le SAGE formalise les règles, les objectifs prioritaires ainsi que les moyens matériels et financiers pour les atteindre. De plus le SAGE définit les règles opposables aux tiers et à l'administration.
Les enjeux d'un SAGE sont nombreux et divers et ne peuvent être traités qu'à l'échelle du bassin versant :

- La gestion qualitative et quantitative des eaux de surface,
- La gestion des milieux naturels et des espèces aquatiques,
- La maîtrise des usages liés à l'eau.

Le SAGE Evre et Thau est dans sa phase d'émergence. Les communes sont actuellement appelées à se prononcer sur le périmètre d'intervention du futur SAGE.

Confluence entre l'Evre et la Loire

Projets année 2009/2010

Les travaux envisagés sur l'année 2009 et 2010,
feront l'objet de réunions de présentation aux propriétaires et exploitants concernés.
Une convention de passage sera également signée entre le SMiBE et les riverains concernés par les travaux.

AUTRES ACTIONS A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT DE L'EVRE :

Distribution d'une plaquette de communication à l'ensemble des habitants du bassin versant de l'Evre (30 000 exemplaires),
Création d'un site internet,
Analyse et charte de gestion des ouvrages,
Mise en place de clôtures et d'abreuvoirs (en fonction des demandes),
Plantations d'arbres et d'arbustes locaux (en fonction des demandes).

Qualite physico-chimique des cours d'eau année 2007 (source : satese 49)

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Pytoplancton	Pesticides
EVRE						
Trémentines [57]						-
Beaupréau [58]						-
St Florent Le Vieil [57]						-
BEUVRON						
Andrezé [56]						-

Très mauvaise · Mauvaise · Passable · Bonne · Pas de mesure

Si vous souhaitez plus de précisions sur ce sujet, accédez sur internet au lien suivant :
http://www.cg49.fr/fileadmin/user_upload/internet/actions/environnement/rivieres_2009.pdf

Témoignages des acteurs du bassin versant

1 - Gérard ANTIER, agriculteur sur la commune de St Pierre Montlimart

« J'ai une exploitation en vaches laitières et vaches allaitantes. Je cultive 71 ha dont 30 ha en prairie, 16 ha en maïs et 25 ha en céréales et luzerne. Je fais du maïs irrigué à partir d'une réserve d'eau de 22 000 m³ qui récupère les eaux de ruissellement et de drainage des terrains situés au-dessus.

Pour garder l'Evre en bon état, j'ai mis en place une clôture de 800 mètres sur la berge afin de limiter l'accès du bétail à la rivière, éviter la dégradation de la rive, éviter les déjections dans l'eau et également permettre l'installation naturelle d'arbres et d'arbustes.

Je participe aussi à la lutte contre les ragondins faite par les bénévoles du Groupement de Défense Contre les Organismes Nuisibles (GDON) avec la mise en place de cages pour les piéger. J'ai également le projet de planter une haie en rupture de pente sur une parcelle qui surplombe l'Evre.

Les actions à mener en priorité pour le bassin de l'Evre sont :

- La restauration du maillage bocager en favorisant les haies de rupture de pente pour limiter l'érosion et favoriser l'épuration de l'eau de ruissellement,
- Le maintien les bandes enherbées,
- L'entretien de la végétation en bordure des cours d'eau,
- La limitation de l'accès direct des animaux aux ruisseaux,
- La poursuite de la lutte contre les ragondins. »

2 - Alain JAFFRELOT, Président Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (APPMA) La Gaule Bellopratraine

« La Gaule Bellopratraine a été créée le 5 avril 1944 et compte 800 adhérents (enfants et adultes). Elle couvre un linéaire de 28,7 km le long de l'Evre entre le Moulin de Bodin et le Moulin de Bralles. Notre association a réalisé l'aménagement de la carrière du Petit Coin et effectue l'entretien de la végétation de berges (Onglées, parc de Beaupreau...). Nous réalisons également des opérations d'alevinage (gardons, brochets...).

Nous possédons aussi une école de pêche, celle-ci accueille environ 20 enfants chaque année (entre 8 et 14 ans). Elle dispense des cours théoriques et pratiques, organise un concours de pêche et la visite du centre aquatique de Brissac Quincé. Pour tout renseignement, merci de s'adresser à :
Philippe ROUILLER :
02 41 70 89 07 – www.lagaulebellopratraine.fr

L'Evre est une rivière difficile à pêcher. Les périodes les plus favorables se situent au printemps (mi-mars/juin) et en automne (octobre/novembre).

Depuis quelques années, des progrès ont été accomplis sur les déchets flottants (moins de bouteilles, de plastiques...) mais la qualité de l'eau reste médiocre et la végétation n'est pas entretenue. Je vois 3 actions prioritaires pour le bassin de l'Evre :

- Gérer les vannages des moulins en période hivernale,
- Entretenir la végétation et supprimer les embâcles au cas par cas,
- Faire des plantations avec des essences locales et limiter les peupliers hybrides en bordure de cours d'eau. »

3 - Henri MARTIN, propriétaire du moulin de Billon (St Pierre Montlimart /St Remy en Mauges)

« Le moulin, construit vers 1606 faisait tourner trois paires de meules. Je l'ai acheté en 1997. Depuis cette date, plusieurs gros travaux ont été réalisés :

- La restauration du bief d'amenée d'eau,
- La mise en place d'un système (sorte de barrière) servant à empêcher les branches de venir se bloquer dans la porte,
- La restauration du moulin et de sa roue. Cette dernière a été refaite à l'identique en 2002 (armature en chêne et palles en cèdre). Elle est composée de 24 palles, son diamètre est de 4,50 m. et sa largeur de 1,10 m.

La roue tourne toute l'année et il suffit d'ouvrir la porte d'environ 1,5 cm pour la faire fonctionner. J'ai le projet d'utiliser la force de l'eau pour alimenter mon moulin en électricité. Sur le bassin de l'Evre, il y a au moins 4 actions à engager en priorité :

- Gérer les vannes des moulins et chaussées pour limiter l'envasement,
- Entretenir et restaurer la végétation en bordure des cours d'eau,
- Enlever les embâcles,
- Limiter les rejets directs et les pollutions diffuses. »

4 - Damien DELFORGE, technicien au SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration)

« Le SATESE est un service du Conseil Général du Maine et Loire créé pour assister les collectivités dans la mise en œuvre de l'assainissement collectif. Il réalise également des prélèvements et analyses d'eaux superficielles chaque mois pour assurer un suivi sur le réseau départemental en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Actuellement 4 points de prélèvements existent sur le bassin de l'Evre dont 3 sur l'Evre : Trémentines, Beaupréau et St Florent Le Vieil (DIREN) et 1 sur le Beuvron à Andrezé. A partir de 2009, 3 nouveaux points de prélèvements se situeront sur les ruisseaux suivants : Avresne, Pont Laurent et Moulin Moreau.

Les résultats synthétiques pour l'année 2007 sont présentés dans le tableau page précédente. De 1995 à 2007, il n'y a pas d'amélioration significative de la qualité de l'eau sur le bassin versant de l'Evre.

Afin de répondre aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau pour 2015, tous les acteurs du bassin versant doivent prendre conscience des problèmes et travailler ensemble pour améliorer la qualité de l'eau de l'Evre et de ses affluents. »

Clôture et abreuvoir sur berge

Vache dans le lit d'un cours d'eau

Abreuvement pour animaux

nouvelle réglementation :

Extrait de l'arrêté préfectoral du 30 juin 2009 : « A compter du 1er janvier 2010, **l'abreuvement direct des animaux dans les cours d'eau répertoriés au titre des Bonnes Conditions Agro-Environnementales est interdit…**
Toutefois, les aménagements spécifiques d'abreuvement évitant les risques de pollution directe du cours d'eau par les animaux sont autorisés. »
Cette nouvelle réglementation s'applique donc à l'ensemble des cours d'eau du bassin versant de l'Evre.
Solutions recommandées : au préalable, il convient de supprimer tout accès direct du bétail dans le lit des cours d'eau en clôturant la parcelle (fil électrique conseillé).
Il est préférable d'utiliser une ressource autre que le cours d'eau (puits, sources, réseau d'eau…).
Si la rivière est le seul point d'eau existant, plusieurs autres solutions peuvent être envisagées sans dégrader la qualité de l'eau :
• pompes de prairies (ou à nez),
• abreuvoirs gravitaires,
• abreuvoirs sur berges.
Le choix de l'abreuvoir dépend de la configuration du cours d'eau, de la parcelle et du cheptel.

Pompe de prairie ou pompe à nez

Dans le cadre du Contrat Restauration Entretien, le SMiBE peut mettre en place et financer à hauteur de 60 % des clôtures, abreuvoirs ou pompes de prairies. Si vous souhaitez des conseils, n'hésitez pas à contacter le technicien de rivière.

Plantations

d'arbres et d'arbustes

Dans le cadre du Contrat Restauration Entretien, le SMiBE envisage des travaux de plantations d'arbres et d'arbustes en bordure de cours d'eau, notamment sur les secteurs dépourvus de végétation.

Plantation en bordure de l'Evre

Ces plantations sont réalisées avec des essences locales et adaptées aux bordures de cours d'eau (ex : frêne commun, aulne glutineux, chêne pédonculé, cornouiller sanguin, sureau noir, érable champêtre…).
La végétation en bordure de cours d'eau (appelée aussi ripisylve) a plusieurs rôles :
• stabilisation et maintien des berges par les racines,
• ombrage diffus du cours d'eau,
• frein au ruissellement,
• filtration des polluants,
• abris pour la faune sauvage,
• valorisation économique du bois,
• rôle paysager…
Si vous avez un projet de plantations en bordure de l'Evre ou un de ses affluents, n'hésitez pas à contacter le technicien de rivière.
Le SMiBE peut prendre en charge 80 % du coût global de la plantation (fournitures des plants, paillages biodégradables, filets, main d'œuvre).

Valorisation du bois

Au niveau de la confluence entre l'Evre et la Loire, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Evre est propriétaire de 2 îles. Depuis de nombreuses années, ces parcelles sont restées sans entretien. Les peupliers plantés par l'ancien propriétaire commençaient à dépérir et l'accès devenait dangereux.

Les élus du SMiBE ont donc décidé d'**exploiter les peupliers, de supprimer les rejets de peupliers sur les berges tout en préservant la végétation indigène** (frênes, ormes, chênes, saules…) et de valoriser l'ensemble du bois.
En effet, l'entreprise retenue pour ces travaux (Bois et Bocage des Mauges - Andrezé) n'a réalisé aucun brûlage.
Les grumes de peupliers ont été utilisées pour faire des palettes et l'ensemble des branches a été broyé. Les copeaux ont été valorisés auprès d'un maraîcher et d'une collectivité pour servir de paillage.
Le broyage des branches de 50 peupliers a permis d'obtenir 80 m³ de copeaux.

Broyage de branches de peupliers en copeaux

Technicien de rivière : 02 41 71 76 83

Au fil de l'eau
Toute l'actualité du Syndicat Mixte du Bassin de l'Evre

Lutte anti ragondins

Dégradation des berges par les ragondins

Le ragondin est un rongeur d'environ 6 kg, dont le régime est quasi exclusivement herbivore.
Cet animal aquatique creuse des galeries pouvant atteindre 3 à 4 mètres de longueur dans les berges, ce qui provoque des dégâts. Il est aussi responsable de la transmission de la leptospirose (maladie très dangereuse) à l'homme.
Dans le département du Maine et Loire, **le ragondin est une espèce nuisible.** C'est la raison pour laquelle il existe une Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) et des groupements de bénévoles dans

Cage piège pour les ragondins

chaque commune.
Lors de la dernière période de capture (2007/2008), **2489 ragondins ont été piégés sur le bassin versant de l'Evre.** Nous remercions donc l'ensemble des bénévoles pour leurs actions de lutte. Afin d'encourager leurs efforts, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Evre a décidé d'accorder pour l'année 2009 une prime de 0.50 euros/queue (dans la limite d'une enveloppe annuelle) en complément des 1,50 euros versés par le Conseil Général du Maine et Loire.

Produits phytosanitaires

en bordure de cours d'eau :

1 seul gramme de substance active suffit à polluer 10 000 m³ d'eau,
• soit la consommation d'eau d'une famille de 4 personnes pendant... 30 ans !
• soit un fossé de plus de 10 km de long.
Réglementation actuelle :
Depuis un arrêté du 12 septembre 2006,

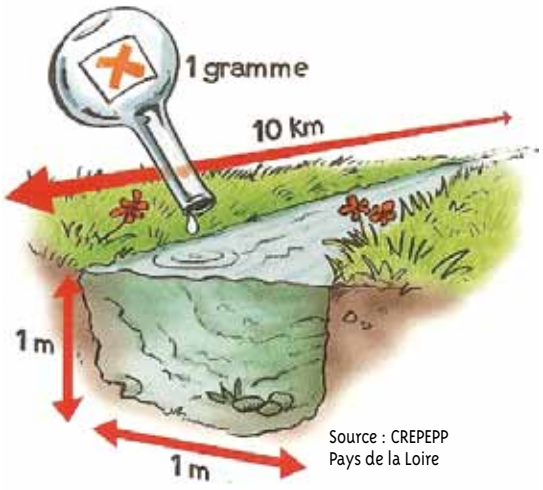

Source : CREPEPP Pays de la Loire

l'utilisation de pesticides à moins de 5 mètres de tout point d'eau (cours d'eau, mare...) est interdit.
Pour certains produits avec des matières actives plus dangereuses, cette distance peut être plus importante (20 ou 50 mètres). La distance à respecter à proximité d'un point d'eau est également appelée Zone Non Traitée (ZNT). Celle-ci figure sur l'étiquette des produits concernés.

Source : CREPEPP Pays de la Loire

• **Collectivités adhérentes au SMiBE :** Andrezé, Beaupréau, Beausse, Bégrolles en Mauges, La Boissière sur Evre, Botz en Mauges, La Chapelle du Genêt, La Chapelle Saint Florent, Chaudron en Mauges, Le Fief Sauvin, Le Fuilet, Jallais, La Jubaudière, Le Marillais, Montrevault, Le Pin en Mauges, La Poitevinière, La Renaudière, St Florent le Vieil, St Macaire en Mauges, St Philbert en Mauges, St Pierre Montlimart, St Rémy en Mauges, La Salle et Chapelle Aubry, Villedieu la Blouère, Communauté d'Agglomération du Choletais (Cholet, Le May sur Evre, Nuaillé, St Léger sous Cholet, La Séguinière, Trémentines, Vezins), Communauté de Communes de la Région de Chemillé (La Chapelle Rousselin, St Georges des Gardes, La Tourlandry) et St Quentin en Mauges (seule commune du bassin versant non adhérente au SMiBE).
• **Crédits photos :** Dominique DROUET — Denis BRANGER

• **VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE :**
Lors de la diffusion de la première plaquette du SMiBE (mars 2008), nous nous sommes aperçu que certains habitants du bassin de l'Evre n'avaient pas reçu ce document.
Cette plaquette est envoyée dans chacune des boîtes aux lettres des 36 communes du bassin versant de l'Evre (environ 30 000 foyers).
Afin de vérifier si notre plaquette a bien été distribuée en 2009, nous vous proposons de nous répondre aux questions ci-dessous par le biais d'un courriel : d.branger@smibe.fr ou d'un courrier :
- Préciser votre commune et votre localisation (bourg ou hameau)
- Avez-vous bien reçu cette plaquette dans votre boîte aux lettres (si possible préciser la date) ?
- Que pensez-vous de cette plaquette ?
- Quelles sont vos attentes et/ou suggestions pour la prochaine édition ?

Merci pour votre aide.

Syndicat Mixte du Bassin de l'Evre
CCCM - ZI Landes Fleuries
ANDREZE - BP 30063
49 602 BEAUPREAU CEDEX
Tél. : 02 41 71 76 83 - Fax : 02 41 71 76 88
Courriel (Technicien rivière) : d.branger@smibe.fr.
NOUVEAU — Mise en ligne du site internet
à partir de janvier 2010 : www.bassin-evre.fr

Conception, Estelle Lecoeuvre - stl.graphiste@free.fr - Imprimé sur un papier recyclé à 100%